



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 27 juillet 2020

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (mairesse), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) et Jules Desylva (directeur général par intérim)

ABSENTE : Elise Roussel (greffière)

PUBLIC : 15 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18h06.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Présentation des états financiers audités 2019

L'auditeure de la municipalité, M^{me} Mélanie Paulin, présente le rapport financier consolidé 2019.

4.2 Adoption des états financiers audités 2019

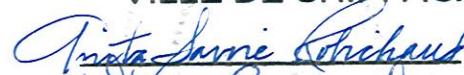
À la suite de la présentation de la représentante de la firme Paulin Gagnon comptables Professionnels Agréés, le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers audités 2019, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte le rapport financier audité 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Études des objections – modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet agriculture urbaine et finition extérieure des bâtiments

Le directeur général par intérim présente la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage pour le projet agriculture urbaine et la finition extérieure des bâtiments. Aucune objection n'a été reçue.

VILLE DE SHIPPAGAN


Anita Savoie-Robichaud MAIRE

Elise Roussel GREFFIER

4.4 Première et deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2020-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie- Lou Noël que l'arrêté n°77-2020-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que l'arrêté n°77-2020-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Première et deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2020-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2020-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°78-2020-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Études des objections – modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet Garderie (rue de l'École)

Le directeur général par intérim présente la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage pour le projet garderie (rue de l'École). Trois objections ont été reçues, le directeur général par intérim fait la lecture de celle-ci.

4.7 Première et deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2020-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie- Lou Noël que l'arrêté n°77-2020-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

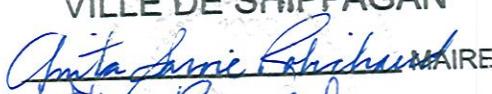
ADOPTÉE

5 pour & 1 contre, le conseiller Percy Mallet a voté contre

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie- Lou Noël que l'arrêté n°77-2020-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE

5 pour & 1 contre, le conseiller Percy Mallet a voté contre

VILLE DE SHIPPAGAN
 MAIRE
 GREFFIER

4.8 Première et deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2020-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°78-2020-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE

5 pour & 1 contre, le conseiller Percy Mallet a voté contre

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°78-2020-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE

5 pour & 1 contre, le conseiller Percy Mallet a voté contre

4.9 Demande de vente d'une partie des terrains excédentaires NID 20451480 et NID 20451472

La municipalité a reçu une demande de Monsieur Marc Michaud, propriétaire du Nettoyeur Vert, pour l'achat d'une partie des terrains excédentaires portant le numéro d'identification 20451480 et 20451472. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité accepte de procéder à une entente de vente selon les conditions établies avec M. Michaud pour lui vendre la partie des terrains excédentaires demandés tels quels, pour un montant total de 25 000 \$ plus taxe. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Première et deuxième lecture par son titre de l'arrêté 81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté n°81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°81-2020 concernant la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

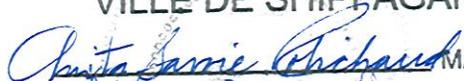
5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h30

6. Parole au public

La mairesse donne la parole au public.

La séance se termine à 20 h.

VILLE DE SHIPPAGAN
 MAIRE
 GREFFIER